



La Gazette de Condillac

BULLETIN MUNICIPAL



SEPTEMBRE 2024

Bonjour et toutes et à tous,

Pour la troisième fois cette année, je débute par une pensée pour un condillacois qui nous a quitté. Cette fois c'est M. CHAIX Roland, décédé le dimanche 25 août peu après ses 87 ans. Roland résidait sur la commune depuis de très nombreuses années en compagnie de Ginette, son épouse. Ils avaient emménagé dans l'appartement au-dessus de l'école du village, l'actuelle mairie, où elle prenait son premier poste en tant qu'institutrice. Il fut président du Comité des Fêtes et a participé au fleurissement autour de la mairie pendant de nombreuses années. Toute l'équipe municipale et moi-même remettons nos plus sincères condoléances à ses proches, ses enfants et à Ginette pour qui nous avons une pensée affectueuse. Elle est dorénavant accueillie par son fils Philippe et son épouse qui lui apporteront tout le soutien nécessaire.

Les travaux de voirie engagés sur et par la commune ont pris fin avec quelques aléas sur le chemin de Béraud, le premier affaissement a été résolu avec un enrochement et une reprise complète de la voirie au niveau du ravin de Béraud, le deuxième qui concerne l'ouvrage d'art enjambant le vallon de Sagnac, est en cours de diagnostic pour pouvoir déterminer les travaux à réaliser et connaître la dangerosité de la circulation avant de pouvoir envisager des travaux, qui seront coûteux. L'entretien de nos voiries reste un des postes de dépense des plus importants pour notre commune.

Des travaux ont eu lieu sur la RD107 sur la traversée de notre village, nous n'avons pas reçu d'information de la part du département qui pilote ces travaux au préalable et nous excusons pour la gêne occasionnée sans avertissement. La RD107 devrait être reprise dans son intégralité en avril et juin 2025 pour améliorer son état.

Cette été notre commune a reçu le Ludobus de l'Agglo ce qui a permis à une quarantaine d'enfants, mais une seule condillacoise... de passer une matinée à découvrir de nouveaux jeux, de partager du temps ensemble et de se faire de nouveaux amis.

Nous avons aussi vu un festival Off qui, comme d'habitude, a remporté un franc succès avec environ 350 spectateurs pour écouter du Jazz.

Je regrette que majoritairement les activités qui se déroulent sur la commune comme Itinérance ou le Ludobus ne reçoivent principalement que des personnes externes à la commune. Ces activités sont offertes par Montélimar Agglomération, les personnels de l'Agglo et les prestataires en charges de ces spectacles et activités nous proposent toujours des prestations de qualité, nous pouvons les remercier pour ce travail. Je remercie aussi l'association Instinct félin pour son aide à l'organisation et la tenue de la buvette, les mairies de Sauzet et La Coucourde pour le prêt de matériels, sans eux il aurait été difficile de vous accueillir confortablement.

L'ACCA de Condillac vous a invité à une journée festive et conviviale, merci à eux de participer à la vie de notre village.

Prochainement une deuxième concertation publique sera lancée en mairie pour répondre à la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable (éoliennes, panneaux solaires...). Les modalités vous en seront communiquées, dès lors, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.

Jacky GOUTIN

MAIRIE

L'équipe municipale,
et
Mme Séverine Brachet
Secrétaire de mairie
vous accueillent les :
mercredis de 14h à 16h30
vendredis de 9h à 11h30.

Contact

04 75 90 07 00

Maire:

Jacky GOUTIN 06 89 29 98 27

Adjointe :

Christine DECRAENE 07 68 34 78 70

Adjoint:

Roberto MARANGONI 06 47 83 14 45

mairie.condillac@orange.fr
<https://www.mairie-condillac.fr/>

Conseillers municipaux:

| | |
|--------------------|----------------|
| Sandrine HEBERT | 06 76 21 83 87 |
| Marie-josé LACHAUD | 06 80 36 66 92 |
| Odile MARANGONI | 06 89 73 20 77 |
| Loic BUREL | 06 31 33 34 48 |
| Raymond BUREL | 06 70 18 14 94 |
| Garry FAYOLLE | 07 88 00 59 86 |
| Olivier LOUBET | 06 75 64 54 57 |
| Florent SOULIER | 06 71 97 33 80 |

Le Conseil Municipal se réunit régulièrement.
Les dates sont communiquées et affichées en Mairie.
Les conseils Municipaux sont publics, vous êtes donc les bienvenus.

INFORMATIONS

TRAVAUX DE VOIRIE QUARTIER BERAUD



Début des travaux

Le passage de véhicules lourds avaient considérablement dégradé la chaussée et un réel danger commençait à être généré. La mairie a préféré rapidement intervenir malgré le coût financier important des travaux.



L'entreprise SORODI a débuté les travaux mi-juillet et ils se sont déroulés sans encombres, malgré des nuisances de vibrations ressenties dans les habitations voisines et la fermeture de la route.

La poursuite du chantier inclus la réfection de la route plus en amont où une racine dégradait le goudron et créait une danger incommode pour les véhicules légers.



Aujourd'hui les travaux sont finis et ont été réalisés dans les délais, ce secteur est sécurisé. Des plots de signalisation permettant de bien border ce passage seront bientôt installés.

Merci à M. et Mme VIERNE d'avoir laissé l'accès à leur terrain pour la réalisation des travaux.

ATTENTION !

Une autre portion de cette route présente maintenant un affaissement dangereux et la municipalité a décidé d'en restreindre l'utilisation pour la sécurité de tous.

Des travaux de consolidation vont d'abord permettre de dérouter l'écoulement des eaux directement dans le fond du ravin et des travaux plus conséquents seront prévus pour l'an prochain afin de rouvrir l'accès de cette route.

Nous sommes désolés du désagrément causé par ces événements et ne pouvons à l'heure actuelle vous dater ces futures interventions.

DECES

Un nouveau décès a endeuillé notre commune Mr CHAIX Roland est décédé à l'hôpital de Montélimar le dimanche 25 août.

Sa présence sur la commune était liée au travail de sa compagne Mme Chaix qui a longtemps enseigné aux enfants de notre village. Nous avons une affectueuse pensée pour elle et sa famille.

INFORMATIONS

LES OFF 2024 A CONDILLAC

Le groupe **GEORGIE BROWN QUARTET** nous a gratifié d'un concert de grande qualité le jeudi 17 juillet sur la place de Leyne.

Une belle affluence, malgré une date en semaine, et une ambiance sympathique pour apprécier la grande sensibilité de cette troupe de jazz, blue et influence latine.



MAISON DES PROJETS MONTELIMAR

Dans le cadre des permanences du service de l'UDAP (ABF), Monsieur VANONI prévoit de venir le Mardi 15 octobre dans les locaux de l'actuel service communal de l'urbanisme et de la future Maison intercommunale des Projets (quartier Saint Martin à côté l'Office de Tourisme - MONTELIMAR).

Si des administrés ont besoin de rencontrer Mr VANONI pour des conseils en amont d'un projet, une explication sur des préconisations sur un dossier en cours, une fiche contact à compléter est disponible en mairie.



PREFECTURE DE LA DROME - F R E D O N-CONTRÔLE SUR LE TERRAIN

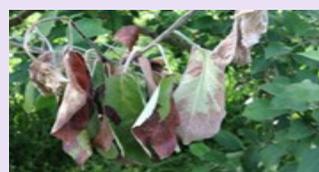
Le feu bactérien, ou *Erwinia amylovora*, est une maladie bactérienne dangereuse pour les arbres fruitiers à pépins (pommier, poirier, néflier, cognassier) et les maloidés d'ornements (amélanchier, cognassier du japon, Cotoneaster, aubépine, Pyracantha, sorbier, alisier, cormier, Photinia davidiana, pommier et poirier d'ornement).

Les signes de présence les plus aisés à reconnaître sont un flétrissement des jeunes pousses et bouquets floraux qui prennent une teinte brune-noire sur poirier ou rousse sur pommier et végétaux d'ornement.

Dans le cadre d'une mission déléguée par la DRAAF SRAL Auvergne-Rhône-Alpes, FREDON Auvergne-Rhône-Alpes met en place une surveillance du feu bactérien dans les environnements de pépinières de certaines communes du département. Cette surveillance conditionne la délivrance du Passeport Phytosanitaire nécessaire à la circulation des végétaux sensibles à cette maladie.

Des inspecteurs/trices de FREDON interviendront donc sur votre commune (tout ou partie en fonction des zones concernées par les environnements de pépinières). Ils seront présents entre mi-août en début octobre prochain.

Ils réaliseront une observation visuelle des végétaux sensibles présents sur les bords de route, de chemins, dans les espaces verts et haies présents sur la commune, et dans les vergers de pommiers/poiriers si présence. Ils porteront un gilet de signalisation ainsi qu'une carte d'appartenance à FREDON.

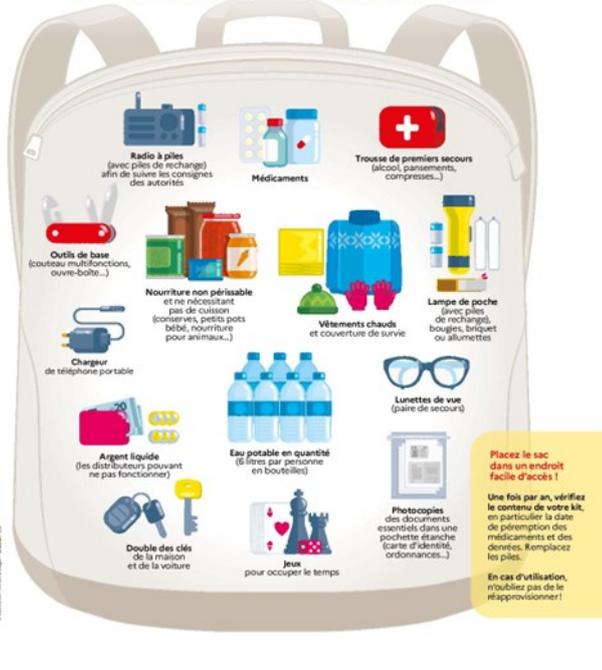


INFORMATIONS NATIONALES

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



SE PREPARER A UNE SITUATION D'URGENCE

Toutes les informations pour faire face à une situation d'urgence.

Info.gouv.fr/risques/se-preparer-a-une-situation-durgence.

FR-Alert est le nouveau **dispositif d'alerte et d'information des populations**. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des **zones concernées par un danger imminent**, vous pourrez recevoir une **notification** accompagnée d'un **signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

LES NUMEROS D'URGENCE ACCESSIBLES ET GRATUITS

- **112** : Toutes les urgences Partout dans l'Union européenne, gratuit même depuis un GSM, grâce au 112, vous pouvez joindre ce service qui vous redirigera vers les urgences qui vous concernent.
- **114** : Urgence SMS (application ou SMS)
- **18** : Pompier : Incendies, accidents et urgences médicales.
- **17** : Police secours ou gendarmerie (agression, violence).
- **15** : SAMU Urgences médicales en agglomération. Grâce à ce numéro, vous pouvez 24h/24 être mis en relation avec un médecin du SAMU.
- **0 811 02 02 17** : Allô Escroquerie
- **119** : Allô enfance maltraitée ou en danger
- **115** : Samu Social—Secours aux sans-abris
- **197** : Alerte attentat ou enlèvement
- **3624** : SOS Médecin 24H/24**197** : Alerte attentat ou enlèvement.
- **3919** : Violence conjugale.
- **3677** : Maltraitance animale (nouveau)

INFORMATIONS REGIONALES

Objet : Campagne d'information de renouvellement de comprimés d'iode stable

Notre commune est située dans le périmètre de protection des installations nucléaires de Cruas-Meyssse, Tricastin ou Saint-Alban- Saint-Maurice.

En cas d'accident nucléaire majeur, ces installations peuvent engendrer des risques particuliers pour la population, comme l'exposition à des rayonnements ionisants et des rejets d'iode radioactifs.

Les pouvoirs publics, dans leur rôle de garant de la sécurité de l'ensemble de la population élaborent en collaboration avec l'exploitant nucléaire, des mesures de protection de la population visant à faire face à un événement de ce type.

Il s'agit au niveau local des dispositions ORSEC (organisation de la réponse de sécurité civile) et plus particulièrement le plan particulier d'intervention (PPI), propre à chaque installation nucléaire de base.

Si un accident survenait, des actions de protection décidées par les pouvoirs publics pourraient être mises en œuvre dans votre établissement (alerte, mise à l'abri, éloignement ou évacuation, restrictions de consommation etc). Si de l'iode radioactif était rejeté dans l'environnement, l'ingestion de comprimés d'iode stable serait alors un des moyens de protéger la population.

A ce titre, les travailleuses et les travailleurs¹ (salariés, apprentis et stagiaires, travailleurs d'entreprises extérieures), les clients, les utilisateurs et ou les visiteurs sont concernés par ces mesures lorsqu'elles et lorsqu'ils se trouvent physiquement dans un établissement ou un lieu de travail sous votre responsabilité.

En 2016, une distribution de comprimés d'iode a été organisée pour les personnes résidentes dans la zone de 10 km autour des centrales de Cruas-Meyssse, Tricastin ou Saint-Alban-Saint-Maurice. Ces comprimés arrivant à péremption, **il convient d'organiser une nouvelle distribution.**

Comment percevoir les comprimés d'iode stable pour la population?

POUR LES PARTICULIERS : SE RENDRE DANS VOTRE PHARMACIE

POUR LES SOCIETES :

Recenser vos besoins : effectif de vos travailleurs, clients, visiteurs le cas échéant, de l'effectif du public déclaré au titre de la réglementation des établissements recevant du public (ERP) ;

Compléter un bon de retrait disponible en mairie;

Se rendre dans une des pharmacies d'officine identifiées (liste des pharmacies participantes au dos du bon de retrait) avec le bon de retrait pour percevoir la dotation correspondant à vos besoins.

Les comprimés en votre possession qui seraient arrivés à péremption, pourront être restitués aux pharmaciens afin de les recycler dans la filière adaptée aux médicaments.

LES 6 REFLEXES POUR BIEN REAGIR

1- SE METTRE A L'ABRI



2- SE TENIR INFORME



3- NE PAS ALLER CHERCHER SES ENFANTS A L'ECOLE

4- LIMITER SES COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES



5- PRENDRE DE L'IODE DES QUE L'INSTRUCTION EN EST DONNEE

6- SE PREPARER A UNE EVENTUELLE EVACUATION



La CLI de Cruas Meyssse vous invite à une réunion publique Lundi 14 octobre 2024 à 18h—La Coucourde-salle d'animation rue Royale-

CONFERENCE TABLE RONDE sur le thème : Après Fukushima, quelles améliorations de la sureté nucléaire en France comme à l'international ?

Ouvert à tous
Intervenants : CMPE, ASM, IRSN, ATRISC.

INFORMATIONS

Réorganisation des unités de Gendarmerie au 01 septembre 2024

Dans le cadre du projet national de création de 200 brigades de Gendarmerie, et après la parution du décret officiel, une caserne va être construite sur la commune de LES TOURETTES.

Cette unité sera opérationnelle à partir du 01 septembre 2024.

Cette création entraîne un redécoupage territorial ainsi qu'une réorganisation des unités existantes.

La communauté de brigades de MONTÉLIMAR sera alors constituée des unités de MONTÉLIMAR et de LA BEGUDE DE MAZENC, cette dernière venant en remplacement de MARSANNE.

La communauté de brigades de LES TOURETTES regroupera les unités de LES TOURETTES, MARSANNE et PUY ST MARTIN.

Par conséquent, à partir du 01 septembre 2024, les communes de LES TOURETTES, LA COUCOURDE, CONDILLAC, SAVASSE, SAUZET, ST MARCEL LES SAUZET, MARSANNE, CLEON D'ANDRAN, LA LAUPIE, BONLIEU SUR ROUBION et ST GERVAIS SUR ROUBION dépendront de la compétence de la COB LES TOURETTES au lieu de la COB MONTÉLIMAR.

En cas d'intervention et de dépôt de plainte, il faudra se rendre dans cette unité.

L'accueil du public ne sera pas immédiatement possible au sein de la BP des TOURETTES pour des raisons essentiellement matérielles et logistiques. **Sur décision du Colonel MARESTIN, commandant le groupement de la Drôme, et du Chef d'Escadron PERRET, commandant la Compagnie de Gendarmerie de PIERRELATTE, l'accueil sera ouvert, pour l'instant, à la brigade de proximité de Marsanne, tous les jours mais uniquement de 14 heures 00 à 18 heures 00.**

En ce qui concerne les communes de ALLAN, ESPELUCHE et MONTBOUCHER SUR JABRON : elles demeurent rattachées à la COB MONTELMAR.

Des changements seront toutefois opérés en ce qui concerne l'accueil du public au sein de la COB MONTELMAR : les locaux de MONTELMAR seront fermés au public 2 jours par semaine (mardi et samedi), et durant ces 2 jours, l'accueil du public se fera à la brigade de LA BEGUDE DE MAZENC.

CYBER SECURITE

Un nouveau portail collaboratif a été mis en service en ligne depuis début juin qui permet à tous les utilisateurs de vérifier si un message reçu est malveillant.

CYBERSECURE est gratuit, il suffit de copier/coller le lien affiché pour vérifier s'il est authentique ou frauduleux.

Cela fonctionne pour les sites, les liens, les mails ou sms qui semblent suspects et est disponible gratuitement à l'adresse : **cybersecure.orange.fr**

PRESELECTION DE NOTRE COMMUNE POUR LA FERMETURE DU RESEAU CUIVRE

Afin de faire évoluer le pays, une migration vers les techniques modernes et performantes de la fibre est nécessaire pour les usagers et un vaste chantier de fermeture du réseau cuivre en fait partie à l'échéance de 2030.



Notre commune intègre le lot n°4 et **la fermeture du réseau interviendra en janvier 2028**. A cette date, l'ensemble des services du cuivre seront arrêtés et les utilisateurs devront avoir migré sur une autre technologie disponible.

Les dates de travaux vous seront transmises dès leur connaissance

NOS ASSOCIATIONS



Chers habitants de Condillac,

Animation du 13 juillet

Rassembler les habitants et leur offrir un moment convivial étaient les souhaits de l'association. Nous sommes donc fiers et heureux pour la réussite de cette journée. La récompense pour les bénévoles était de constater que les participants étaient heureux de partager ce moment sur la place du village. Les enfants ont mené le bal. Au programme : des jeux, des démonstrations de vélo avec obstacles, un concours de pétanque, une initiation tir à l'arc par le club d'Ancône, des stands d'artisans locaux et même un stand de découverte d'empreinte d'animaux. Le soir un dîner « chasseur » préparé et servi par les bénévoles. Nous en avons profité pour remercier et offrir un cadeau à Dominique REBOUL, ancien trésorier (pendant 35 ans) et Raymond DRAY qui a occupé tous les postes du conseil d'administration de l'association (pendant toutes ses années de permis) Tout au long de cette journée les enfants se sont occupés de la sonorisation jusqu'à clôturer par une soirée dansante. La journée et la soirée ont donc tenu leurs promesses de rassembler petits et grands villageois dans un moment de partage et de convivialité.

Bernard ROJAT : 06 09 32 00 03.

La stérilisation des chats errants de notre commune, un engagement commun !

Cet été, l'association Instinct Félin a pris en charge six chatons sur la commune de Condillac. Ces petits félins, sans l'intervention de l'association, auraient probablement grandi pour se reproduire, augmentant ainsi la population de chats errants et auraient été exposés à de nombreux dangers, prédateurs, accidents de la route

Mais en réalité, la prolifération des chats errants n'est pas un phénomène naturel.

Les chats domestiques, abandonnés ou nés dans la rue, ne font pas partie de l'écosystème naturel, perturbant la faune locale et posant des problèmes de santé publique...

La stérilisation est une solution efficace et humaine pour contrôler cette population. Les chats stérilisés sont moins susceptibles de contracter des maladies, de se battre ou de se blesser.

Il est crucial que les habitants de notre commune s'engagent pleinement dans cette démarche. En travaillant ensemble, associations, municipalités et citoyens, nous pouvons créer un environnement plus sûr et plus sain pour les chats et pour nous-mêmes.

La stérilisation des chats errants est un acte de responsabilité et de compassion qui bénéficie à toute la communauté.

Nous tenons à remercier particulièrement cet habitant qui nous a généreusement ouvert les portes de son domicile pour que nous puissions accueillir ces chatons et faire stériliser les chats adultes. C'est une attitude responsable.

Au lieu de donner les chatons à des particuliers, contactez Instinct Félin au [07 89 20 68 28](tel:0789206828)

Nous prendrons en charge les petits et nous nous chargerons de la stérilisation des adultes.



Mme Baudon Virginie, présidente de l'association Instinct félin -
[07 89 20 68 28](tel:0789206828)



